



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

37 Boulevard Salvador Allende 44800 ST HERBLAIN - ☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 30 JUIN 2011

2011 – 13 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES AMENAGEMENTS INTERIEURS DU FUTUR SIEGE SOCIAL DU SYDELA

L'an deux mille onze, le jeudi 30 juin, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 23 juin 2011, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, au bourg d'ORVAULT, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 19
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Suppléants présents :

Monsieur Michel BOUYER, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Pierre SEVEC délégué du collège électoral Pornic

Excusés:

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay

Secrétaire de séance : M. André BARREAU

**2011 – 13 LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE ASSISTANCE A
MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES AMENAGEMENTS INTERIEURS
DU FUTUR SIEGE SOCIAL DU SYDELA**

Par délibération n°2011-12 en date du 30 juin 2011, le comité du SYDELA a approuvé le projet d'acquisition d'un bâtiment en V.E.F.A. sur le parc d'activité du Bois Cesbron, sur la commune d'Orvault. Ce bâtiment, qui sera le futur siège social du syndicat départemental, est livré brut, sans les aménagements intérieurs (cloisonnement, câblage...).

Le SYDELA doit donc les faire réaliser sous sa propre maîtrise d'ouvrage, en fonction de ses besoins propres. Pour l'accompagner dans cette démarche, il est proposé de recourir aux services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui serait chargé :

- De l'élaboration d'un document programme guide,
- De l'élaboration d'un document d'aménagement,
- De l'élaboration des documents de consultation des entreprises,
- De l'analyse technique des offres remises par les entreprises,
- De la direction de l'exécution des travaux et visas,
- De l'assistance aux opérations de réception.

Compte-tenu du montant estimé de cette opération (80 000 €HT), ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera passé en procédure adaptée.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-2 et L. 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics,

Le comité décide, à l'unanimité :

- De lancer une consultation sous forme de marché passé en procédure adaptée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des aménagements intérieurs du futur siège social du SYDELA,
- D'autoriser le Président à signer le marché avec le prestataire qui sera retenu.

Pour extrait certifié conforme
Le Président empêché,
Le Vice-Président,
Maurice PERRION

